



<b>Rapport n° 1</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 7 juin 2016</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

**RÉFORME DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS  
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

La composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du SDIS était prévue par l'article 22 du code des marchés publics. Le code a été abrogé au 1<sup>er</sup> avril 2016 et la composition de la CAO est dorénavant régie par l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le SDIS, la commission comprend le Président du Conseil d'administration ou son représentant et cinq membres titulaires (et autant de suppléants) élus au sein du Conseil d'administration.

Je procéderai comme pour la CAO précédente à la désignation de Monsieur LALONDE pour assurer la présidence de la CAO. Il nous faut donc élire cinq membres titulaires et cinq suppléants.

**Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :**

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n° 1 ;

Le Conseil d'administration du SDIS élit en son sein les membres suivants à la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

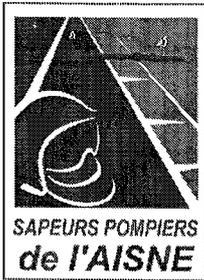
- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Suppléants :

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

**Le Président,**

**Nicolas FRICOTEAUX**



Délibération n° 1	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 7 juin 2016		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20  
Membres en exercice : 20  
Membres présents : .... 17  
Votants : ..... 17

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le  
**22 JUIN 2016**

Le 7 juin 2016 à 15 h 00, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 4 mai 2016, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEUX.

**Etaient présents :**

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Nicolas FRICOTEUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLERLOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER représentant Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

**II - Membre de droit**

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne.

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental  
~~M. le Lt Colonel Philippe BARDON, sapeur pompier professionnel officier~~  
~~M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs professionnels non officiers~~  
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier  
~~M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs pompiers volontaires non officiers~~

**Excusé(s) :** Mme Monique BRY, MM. Antoine LEFEVRE, Christian CROHEM  
Lt-Colonel Philippe BARDON, Lieutenant Denis COUTANT

**Assistaient à la séance :** Mme Nathalie MERIOT, payeur départemental,  
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,  
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

**RÉFORME DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS  
ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n° 1 ;

Le Conseil d'administration du SDIS élit en son sein les membres suivants à la Commission d'Appel d'Offres :

.../...

Titulaires :

1. Monsieur Pierre-Jean VERZELEN
2. Monsieur Michel CARREAU
3. Monsieur Gérard DOREL
4. Madame Colette BLERIoT
5. Monsieur Georges FOURRÉ

Suppléants :

1. Monsieur Thomas DUDEBOUT
2. Monsieur Jean-Luc LANOUILH
3. Monsieur François RAMPELBERG
4. Madame Annie TUJEK
5. Monsieur Alain CREMONT

Le Président,



Nicolas FRICOTEAUX

